

CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION

(selon recommandation R 389 de la CNAMTS)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes instances et organismes de prévention et leurs rôles,
- Connaître les dispositions réglementaires et recommandations applicables,
- Connaître le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort,
- Connaître les règles de prévention et protection pour réaliser en toute sécurité les manœuvres liées à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention,
- Conduire le chariot automoteur de manutention et réaliser les manœuvres en respectant ces règles.



PUBLIC

- Toute personne étant amenée à conduire des Chariots Automoteurs en situation de travail.



PRÉREQUIS

- Avoir plus de 18 ans (sauf dérogation spécifique)
- Être apte médicalement.
- Savoir lire et écrire en langue française.



STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 12 stagiaires par jour de théorie
- Limité à 6 stagiaires validant une catégorie, par jour de pratique et de test.



DURÉE

- 3 jours pour un débutant / 2 jours pour un confirmé



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, échanges d'expérience
- Exercices pratiques de conduite – Observation du comportement du conducteur et correction
- Matériel (voir annexe technique)
- Formateur et testeur certifiés



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Tests théoriques et pratiques
- Reconnaissance par validation d'un ou plusieurs CACES®

CONTENU DE LA FORMATION

Le contexte réglementaire :

- Les dispositions en vigueur du code du travail, code pénal, code de la route et la recommandation R389,
- Les conditions à remplir pour la conduite des chariots automoteurs à conducteurs portés,
- La responsabilité pénale des conducteurs.

La prévention des risques liée à la conduite des chariots automoteurs de manutention :

- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- La prévention dans l'entreprise,
- Les risques liés à l'utilisation des chariots – Evaluation des situations de travail,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
- Manutention et stockage des produits dangereux : identification des pictogrammes,
- Règles particulières applicables à la conduite des chariots.

Technologie du chariot :

- Classification des chariots,
- Présentation des types de chariots, accessoires,
- Description, technologie et équipements des chariots,
- Identification et rôle de chaque organe,

Technologie du chariot (suite) :

- Dispositifs de sécurité,
- Le centre de gravité – notions d'équilibre,
- Les types de palettes,
- La maintenance – Consignes d'entretien.

Utilisation des chariots :

- Les vérifications journalières,
- La circulation à vide, en charge, parcours balisé,
- Prise et dépose de charges au sol,
- Gerbage et dégerbage en pile,
- Stockage et déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier,
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque (latéral ou par l'arrière),
- Prise, transport et dépose de charges longues et volumineuses.

EN COMPLÉMENT sur le thème

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Sauveteur Secouriste au travail
- Conduite des plateformes mobiles élévatrices de personnel
- Gestes et Postures

CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION

(selon recommandation R 389 de la CNAMTS)

ANNEXE TECHNIQUE : MATERIEL NECESSAIRE A METTRE A DISPOSITION POUR LA REALISATION DU TEST CACES

La présente fiche renseigne des moyens nécessaires pour la réalisation d'une session pratique ou d'une session CACES®. Le loueur suivra les tableaux descriptifs ci-dessous et prendra soin de valider en interne si les conditions sont requises suivant les croix correspondantes sur la présence des différents éléments demandés. En acceptant et en signant la convention de mise à disposition des loueurs, le loueur atteste que les conditions décrites seront respectées. Le testeur vérifiera l'adéquation des moyens qui seront mis à sa disposition et décidera de la faisabilité des tests CACES®.

TESTS THEORIQUES :

Description des moyens mis a disposition	Réponse de l'entreprise	Vérification sur place par le testeur
Une chaise par candidat	X	
Une table par participant	X	
Une aire de 3 m ² par candidat	X	
Eclairage suffisant	X	
Confort (chauffage, éclairage, propreté etc...)	X	

TESTS PRATIQUES :

Description des moyens mis a disposition	Réponse par l'entreprise pour les catégories suivantes						Vérification sur place par le testeur
	1	2	3	4	5	6	
1 machine de la catégorie demandée	X	X	X	X	X	X	
Notice d'utilisation du constructeur en français	X	X	X	X	X	X	A fournir
Certificat de conformité CE ou équivalent	X	X	X	X	X	X	A fournir
Rapport de VGP à jour et levé de ttes réserves	X	X	X	X	X	X	A fournir
Carnet de maintenance	X	X	X	X	X	X	A fournir
Paletier permettant le stockage et le déstockage d'une charge à tous les niveaux (h ≥ 4 m)			X				
Paletier permettant le stockage et le déstockage d'une charge à tous les niveaux (h ≥ 6 m)					X		
Aire d'évolution (env. 100 m ²)	X	X	X	X	X	X	
Charges variées (palettes, big-bag, liquides, etc)	X		X	X	X	X	
Plan incliné de 8 à 10%, L = env. 10 m		X	X			X	
Remorque (s) chargée (s) (wagonnets)		X					
Une barre rigide L = 3 à 6 m ou autre objet volumineux			X	X			
Camion ou remorque pour le chargement et déchargement par l'AR à partir d'un quai	X						
Camion ou remorque pour le chargement et déchargement latéral des deux côtés à partir du sol			X	X			
Charges volumineuses masquant la visibilité	X						
Diverses charges gerbables en piles (ex. containers)			X	X	X		
Quai de chargement	X						
Camion ou remorque porte engin avec rampe						X	
Les EPI nécessaires pour chaque candidat	X	X	X	X	X	X	